

# La Gazette de Sorrel

## Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

PUBLIE DANS LES INTERETS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.

Feuilleton de "La Gazette de Sorrel,"  
DU 22 MARS 1873.

### LA SERVANTE DU CURE.

(Suite.)

#### III.—LE LIVRE DE M. LE CURÉ.

Depuis ce temps, Mme Rose se laissa de plus en plus dominer par le sentiment de vénération que lui inspirait le curé de H.... L'extrême et constante bienveillance de ce dernier vint ajouter au respect qu'elle ressentait pour lui un dévouement sincère et profond. — A force d'admirer et d'affectionner, elle se prit à imiter. Cela se fit sans grand effort, sous le charme et l'attraction d'une sympathie puissante. — Le curé H. vit le progrès en son bûche Dieu. — Rien de lui était indifférent dans l'amélioration des âmes. — Il vida des ses conseils et de ses douces leçons cette sanctification naissante. — Rose devint bonne parce que son maître était bon, indulgent parce qu'il était indulgent, compatissant parce qu'il lui enseignait la pitié. — Elle resta surtout modeste dans sa vertu, candide comme un enfant. — En fait d'orgueil, ses scrupules étaient extrêmes. — La encore l'intelligente direction du curé avait fait merveille.

Un dimanche, en effet, qu'il avait prêché sur l'humilité chrétienne et raconté à ses paroissiens l'histoire touchante du publicain de l'Évangile, Rose était rentrée toute soucieuse au presbytère. Tant de fois elle avait imité le pharisien ! tant de fois elle s'était sentie fièvre de sa science religieuse ! tant de fois, en lisant mot à mot sa messe dans son gros livre d'heures, elle s'était émue incontinentement supérieure à ces pauvres femmes ignorantes qui ne savaient pas faire autre chose que de marmotter leur chapelet !... — Et voilà qu'elle avait péché au contraire, et que Dieu ne l'avait point bénie !... — L'humilité !... c'était donc une condition si essentielle de la vertu !... La moindre pensée de complaisance vaniteuse annulait donc tout mérite !... — Rose en était à ces réflexions quand son maître entra. — M. le curé lui adressa quelques questions sur le sermon du jour, se disposant à l'éclairer, si quelque point, pour elle, était resté obscur ; mais il vit bientôt que sa servante avait compris, et très-bien compris. — Alors, voulant rendre plus profonde encore l'impression salutaire qui la dominait, il ouvrit son bureau de noyer, y prit un gros volume, jadis doré sur tranches, et l'ouvrit avec respect. — Sur la première page, on lisait ce titre : *Vie de Jésus-Christ*. — Entre deux feuilles ramollies et à demi usées, le saint prêtre chercha une gravure, et la présenta à Rose, "Voyez vous ?..." dit-il.

Rose se pencha avidement et aperçut un homme qui, debout près de l'autel, priait, le front haut, avec une expression de visage calme et superbe. Il y avait dans son attitude quelque chose de serein et de triomphant.

— Qui est celui-là ? demanda-t-elle. — C'est le pharisien, répondit le curé.

— Ah !... (Rose regarda longtemps.) Et celui-ci ?

— Celui-ci, c'est le publicain... Rose ne dit mot, mais regarda plus longtemps encore. Le publicain, confus et tremblant, se tenait humblement à genoux à la porte du temple, les mains jointes et les yeux baissés.

Le curé montra alors du doigt un rayon céleste qui, sur la gravure, illuminait la tête courbée de ce pauvre homme.

Puis, après un silence : "Dieu verse comme cela un rayon de son amour sur tous les humbles cœurs, Rose !..." dit-il en baissant la voix, comme pour parler à la conscience même de celle qui l'écoutait. — Et il ferma le livre.

Cette nuit-là Rose rêva qu'elle faisait le bien en se cachant de tous, que Dieu seul la voyait, qu'il étendait d'en haut sa main pour la bénir, et que de cette main rayonnante tombait sur elle une grande lumière qui l'éclairait dans l'ombre.

#### IV.—LE PÈRE MICHEL.

Le lendemain de ce même dimanche, il fit à Saint-M. un froid terrible. On touchait à la fête de Noël. Les branches mortes des arbres étaient couvertes de glace ; les brins d'herbe, immobiles, brillaient en gerbes de cristal au pied des vieux murs. Le soir, un pauvre homme à demi étendu sur la terre dure et gelée, cherchait en gémissant à s'aider de ses mains raidies pour reprendre équilibre, quand un autre homme, marchant très-précipitamment, le heurta sur son passage. "Eh ! bon Dieu ! qui donc est là par un froid pareil ?..." murmura celui-ci avec un accent de vraie et profonde pitié.

— M. le curé ! c'est moi !... dit le malheureux.

— Qui, moi ?... Vous ! père Michel !... Infortuné !... et comment, à votre âge ?...

— J'ai voulu courir jusqu'à l'étable, monsieur le curé. La petite Suzon, qu'est comme une limotte, laisse souvent la porte ouverte, et j'avions si grand-peur pour notre pauvre vache ! Si c'est comme ça, je sommes capable de la trouver morte demain matin, voyez vous !... et puis... plus de lait pour vivre !...

— Mais votre femme, père Michel ? demanda le curé en travaillant à relever le vieillard.

— Elle est au lit, monsieur le curé, avec la fièvre depuis tantôt ! et j'ai pensé que je pourrais bien aller moi !... et puis v'la que je n'ai plus de sabots, et que j'ai senti bien vite que c'était si comme mes pieds se mouvaient, quoi !... Et puis je suis tombé !...

— Mon pauvre ami !... dit le bon curé, mon pauvre ami !... Tenez, appuyez-vous sur moi, et prenez ces sabots-là... Vous grototez, malheureux !... Et le saint homme se hâta de passer aux pieds du vieillard sa propre chaussure.

— Mais... mais... mais vous, monsieur le curé !... Comment !... — Vive ! vite !... moi, j'ai des bas... et des pantoufles, vous voyez bien !... Press-je-vous, père Michel. Bon ! voilà !... Maintenant marchons. Pouvez-vous ?... Appuyez-vous bien... plus que cela !... encore !...

— Ah ! vous êtes l'ange du bon Dieu, monsieur le curé !... Vous êtes ben une vraie Providence !... — Prenez garde !... Une pierre, là, père Michel.

— Oui, monsieur le curé.

Au bout d'un instant, ils ouvrirent une porte basse et mal jointe et entrèrent dans une chambre obscure et froide, à peine éclairée par quelques brins de bois qui brûlaient dans l'âtre. "Chut !... fit le curé, la malade dort peut-être ! Asseyez-vous, père Michel ! je vais ranimer ce feu-là !... Vos pauvres pieds ! mon Dieu !"

Il prit du bois et se mit à souffler avec toute l'act vité possible. Puis il frictionna les pieds du vieillard. Il y avait des larmes dans les yeux de celui-ci.

Le curé s'approcha ensuite du lit du misérable, qui était à peu près l'unique meuble du pauvre réduit. Il se pencha et vit qu'on dormait. "Elle a un souffle très-calme, père Michel, dit-il bientôt en revenant près du bonhomme. Demain, elle ira mieux ; soyez tranquille, et espérez en Dieu. Je vous promets qu'on ira ce soir voir à l'étable..."

— Oh ! ben vrai ? monsieur le curé, ben vrai ?... — Je vous le promets !... soyez en sûr ! Allons ! vous voilà un peu réchauffé, et vous vous sentez mieux n'est-ce pas, père Michel ? Maintenant, adieu ! Faites votre prière du soir et dormez en paix."

Et le curé disparut, laissant le pauvre vieillard muet d'admiration et de reconnaissance.

Quand celui-ci sortit de sa rêverie, il aperçut près du foyer, sur le sol raboteux de son humble demeure, les sabots noirs et luisants que M. le curé lui avait prêtés. "Sainte Vierge ! s'écria-t-il, il les a pourtant laissés là !..." Et d'un bond il s'élança vers la porte en appelant dehors de toutes ses forces : "Monsieur le curé ! monsieur le curé !..." Ce dernier, bien loin déjà, n'entendit point. Il s'achemina à la hâte vers l'étable du père Michel, se disant avec satisfaction : "Ce pauvre père Michel ne marchera pas du moins pieds nus quand il se levera demain matin."

#### V.—MADAME ROSE CHEZ LE PÈRE MICHEL.

Le bonhomme venait de refermer sa porte lorsqu'il eut dit, en se retournant, frapper doucement sur la vitre. Il ouvrit de nouveau : c'était Mme Rose ; elle tenait entre ses mains une large écuelle de terre brune.

— Ça gèle dur ! père Michel, ça gèle dur !... et il fait joliment bon à vous apporter des soupères chaudes !... dit-elle en déposant l'écuelle à côté du vieillard. Tenez, c'est un peu de soupe pour votre pauvre femme. Comment va-t-elle ?

— Ah ! bénédiction des bénédictions !... Asséyez-vous, madame Rose ! Elle va mieux... elle dort... et puis M. le curé, qu'est un grand saint, ben sûr ! Pa vue tout à l'heure !... — Il est donc venu, père Michel ?

— Et si ben venu que v'la encore ses sabots-là !... — Comment ?... dit Rose troublée et osant à peine comprendre, il a laissé !... Mais il en avait donc d'autres ?

— Non ! Madame Rose !... il s'est sauté comme ça !... Et le vieillard raconta tout ému ce qui était arrivé.

Rose fut longue à se remettre. Son digne maître, M. le curé, chaussé aussi légèrement que dans sa chambre, courait à cette heure, par ce froid, dans les sentiers du village !... Il y avait de quoi mettre en émoi toute la sollicitude de la fidèle servante. La première impression fut vive. "Je m'en vais, père Michel. Je m'en vais ! Il fut un grand feu là-bas dans la cuisine pour le réchauffer à son retour !... Elle se leva ; mais, en partant, ses yeux tombèrent sur les pieds du vieillard. Ces pieds violets, soutenant ce corps débile, avaient un langage à eux d'une éloquence douloureuse. Kos tressaillit. "Adieu, père Michel !" dit-elle, et elle sortit.

Après dix pas dans la hâte, elle en fit dix autres plus lentement, puis elle s'arrêta. Les pieds, les pauvres pieds du père Michel, elle les voyait toujours !... Elle sentait les siens bien à l'aise dans ses gros bas de laine épaisse. Son cœur battait. Le ciel était éblouissant. Il y a des nuits faites pour les résolutions héroïques, de ces nuits lumineuses où l'âme aperçoit Dieu !...

Tout à coup : "Si j'étais mes bas ?... dit-elle : si je les ôtais vite ?... je les lui donnerais, et je n'en mourrais pas... M. le curé en a fait bien d'autres !..."

Une seconde encore, et elle se retrouvait à la porte du père Michel, avec ses pieds nus dans ses sabots et ses bas dans la main.

A ce moment, il lui vint un souvenir de la belle gravure qu'elle avait vue la veille. "Père Michel !" dit-elle.

Père Michel arriva. "Tenez, tenez !" balbutia Rose précipitamment et le moins haut qu'elle put, "j'ai oublié tout à l'heure de vous remettre ces bas qu'on m'a chargés de vous donner. Prenez-les tout de suite, père Michel, plutôt que de rester ainsi par le temps qu'il fait ! Ils vous iront, car ils sont très-grands." Et, ayant fermé la

porte, elle s'enfuit comme une coupable.

Quand le curé revint au presbytère, il trouva sa servante occupée à lui préparer une tasse de lait chaud, et remercia la sainte femme, dont il ne s'expliquait pas au juste les exclamations réitérées. Son fauteuil de paille l'attendait à la meilleure place ; il s'y assit. "Dites donc, Rose, demandait-il alors en s'abstenant de présenter comme d'habitude ses pieds au feu ; si vous me donniez une chauffe-tête ?... C'est bien plus commode !"

Rose, qui était intelligente, avait surtout un sens divinatoire très-délicat, et les raffinements de vertu de son maître lui échappaient rarement. Aussi comprit-elle de suite pourquoi, ce soir-là, il cachait si bien devant elle ses pieds sous sa soutane, et pendant quelques instants elle le contempla avec une admiration si évidente et si enthousiaste, que le bon curé, lui trouvant alors une expression tout à fait étrange, ne put s'empêcher de lui dire : "Rose, à quoi pensez-vous ?"

— Je pense... je pense... je ne pense à rien ! monsieur le curé. Et elle se tut soudainement, saisie malgré elle d'un religieux respect pour l'humilité du saint homme.

"Chauffez-vous donc à ce bon feu-là ! reprit le curé. Vous avez l'air d'avoir bien froid, Rose !... Vos pieds ! approchez vos pieds surtout."

— Merci, monsieur le curé !... Tenez, je vais prendre une chauffe-tête, moi aussi : c'est bien plus commode."

Et Rose, en regagnant sa chaise, étendait furtivement sa robe sur ses pieds cachés.

— Le fait est que c'est bien plus commode !... répéta le curé avec conviction !... — Il devait y avoir un ange derrière eux, témoin souriant et indiscret de cette scène charmante.

#### VI.—LA PAUVRE MÈRE.

Quatre ans s'étaient écoulés depuis qu'ils s'étaient rencontrés l'un et l'autre, sans que le curé s'en aperçût, dans une pensée commune de sainte abnégation. — Depuis, le saint prêtre avait observé avec bonheur la charité toujours croissante de Rose ; mais certes il n'avait pas tout vu : si adroite avait été souvenant la pieuse dissimulation de l'excellente femme, qu'il avait ignoré bien des choses. — Or, Dieu voulut réunir un jour l'âme angélique du maître par l'un de plus doux spectacles qui pût la ravir : celui de la haute vertu de son élève, et voici ce qui arriva :

On touhât à la fin de janvier. — Le curé H. ouvrant un matin assez bruyamment sa porte, appela beaucoup plus fort et plus vite qu'à l'ordinaire : Rose ! Rose ! — Il tenait une large lettre dépliée dont le papier tremblait dans sa main émue. — Monsieur qui nous arrive, Rose ! Monsieur !

— Eh ! sainte Vierge ! c'est-il possible, monsieur le curé ?... et quand donc ?...

— Mais ce soir ! ce soir même !... Un peu d'ordre vite, n'est-ce pas ?... de bon bouillon ! Monsieur aura faim... et puis... vous savez, Rose ?... (et il hésitait, vous savez ?... mais soute que est usée au coude... n'y aurait-il pas moyen de cacher un peu ?...)

— Que vous êtes trop bon ?... que vous donneriez jusqu'à votre dernière chemise, n'est-ce pas ?... interrompit vivement la fidèle servante, qui ne pardonnait pas à son maître les privations volontaires qu'elle savait si bien s'imposer à elle-même.

— Allons !... allons !... dit le curé en riant, il ne faut pas me gronder aujourd'hui, Rose ! Du reste, je suis tranquille. — Vous m'arrangerez cela pour ce soir, et si bien que j'aurai l'air d'être en toilette !... Et il sortit joyeux pour aller dire sa messe.

(A continuer.)

Le dernier numéro de la *Revue scientifique* publiée une lecture faite par le docteur Liebreich, à l'institution royale de la Grande-Bretagne sur "l'École et son influence sur la vue."

Nous empruntons à cette lecture quelques passages qui présentent un intérêt pratique universel, bien que la myopie dont il s'agit soit beaucoup plus fréquente en Allemagne qu'en France.

"La myopie exerce une influence fâcheuse sur la santé en général, en faisant prendre l'habitude de se tenir penché. Son accroissement, au point de vue national, doit donc être considéré comme un mal sérieux. Autrefois, quand l'éducation littéraire était limitée à un petit nombre, cette question n'avait que peu ou point d'importance ; mais maintenant, et surtout à un moment où l'Angleterre est sur le point d'étendre les bienfaits de l'instruction scolaire à un nombre beaucoup plus considérable de ses citoyens, la question de savoir comment la myopie peut être prévenue mérite la plus sérieuse attention. Un éclairage insuffisant ou mal disposé nous oblige à diminuer la distance entre l'œil et le livre pour lire ou pour écrire. Nous faisons de même si les sièges ou les pupitres n'ont pas une position convenable ou si leur forme et leurs proportions sont mauvaises.

"Quand l'œil regarde un objet très-rapproché, l'appareil d'accommodation et les muscles qui meuvent les yeux de façon que leurs axes convergent vers le même objet, sont amenés à un état de plus grande extension, et cela doit être considéré comme la principale cause de la myopie et de son accroissement.

"Si les muscles de l'œil ne sont pas assez forts pour résister longtemps à cette tension, l'un des yeux est abandonné à lui-même, et pendant que le premier se dirige sur l'objet, l'autre dévie à l'extérieur, reçoit de fausses images, et sa vision devient indistincte, amyplopie. Les muscles résistent peut-être quelque temps à ces difficultés, puis ils se fatiguent, et c'est ainsi que se produit la diminution de la force.

"Comment ces maux peuvent-ils être prévenus ?

"La lumière doit être suffisamment forte, tomber sur la table du côté gauche et autant que possible d'en haut. Les enfants doivent être assez droits et avoir leurs livres à une distance de l'œil d'au moins dix pouces (25 centimètres). En outre, le livre doit être élevé d'environ 20° pour écrire et de 40° pour lire.

"La lumière qui vient de droite ne vaut pas celle qui vient de gauche, parce que l'ombre de la main est portée sur le point qu'on doit regarder. La lumière qui arrive par derrière est plus mauvaise encore, parce que la tête et la partie supérieure du corps projettent une ombre sur le livre ; mais la lumière qui tombe en pleine figure est la pire de toute."

#### Debats Parlementaires.

Ottawa, 18.

A l'ouverture de la séance, un grand nombre de pétitions sont présentées pour protester contre les élections des comtés de Cardwell, Middlesex-Est, Toronto-Est, South-Well, Perth-Nord, Dorchester, Pontiac, Cornwall, Elgin-Ouest, Monk, Maskinongé, Dundas, Huron-Nord, Lévis, Rimouski, Missisquoi, Prince-Edouard, Perth-Sud, Stormont, L'Islet, Northumberland-Est, Argenteuil, Yamaska, Huron-Sud, London, Chicoutimi et Charlevoix.

M. Rymal présente le rapport du comité des ordres permanents. On lit un message du Gouverneur Général remerciant la Chambre d'avoir voté l'adresse en réponse au discours du trône, et déclarant on même temps que les membres, sans

aucun doute, examineront avec soin et attention les questions importantes qui leur ont été soumises.

M. J. H. Cameron présente le rapport du comité des privilèges et élections dans l'affaire de Peterboro-Ouest, en recommandant à la chambre de laisser décider la question suivant l'acte des élections parlementaires contestées, si l'on présente une pétition contre telle élection ou tel rapport.

A la demande de M. McKenzie, on lit les procès du comité.

L'honorable M. Huntington fait un long discours et passe en revue toutes les circonstances de l'affaire de Peterboro-Ouest. Il parle de la juridiction de la Chambre et des droits et pouvoirs de l'officier-rapporteur. L'orateur attire l'attention du gouvernement sur la décision prise dans la question de Muskoka, et cite des autorités pour montrer que l'officier-rapporteur n'avait aucun pouvoir officiel pour se prononcer sur la qualification du candidat. Il termine en proposant que le rapport du comité dans l'élection de Peterboro-Ouest ne soit pas adopté, mais que la chambre accorde un siège à M. Brtram, candidat qui a obtenu la majorité des voix, conformément à la décision de Muskoka et aux antécédents canadiens.

M. James McDonald, de Pictou, dit que la question à décider est de savoir si la Chambre doit considérer la grande question de constitutionnalité, question qui affecte les droits et intéresse tout le pays, ou si l'on doit recourir à des précédents créés dans des circonstances qui certainement ne sont pas les mêmes. Il ne veut pas suivre les précédents de l'ancienne Province du Canada, qui non-seulement sont contraires aux antécédents du parlement de la Grande-Bretagne, mais sont aussi contraires à ceux des colonies qui composent maintenant la Puissance.

Le comité, après avoir considéré longuement la question de Peterboro-Ouest, a par une majorité de 13 contre 6 fait rapport que l'affaire devait être référée au comité des élections contestées. La Chambre ne peut pas justifier devant le pays le rejet du rapport des comités. La motion a pour objet de priver M. Claxton de son siège dans le parlement sans porter la cause devant un tribunal, et ce à tout simplement en s'appuyant sur une décision rendue par la majorité dans une chambre où l'esprit et l'intention de l'acte, veulent éloigner des discussions du parlement les élections contestées, et les soumettre à la considération des comités d'élections.

L'honorable monsieur cite un cas arrivé en Angleterre pour prouver que, même quand le candidat s'est décidé à se faire qualifier, étant prié de le faire, cette question peut être jugée par les comités d'élections. Il cite l'opinion émise par Sir Roundell Palmer, lord-chancelier d'Angleterre, dans l'élection du comté de King, sur des faits semblables à ceux de Peterboro-Ouest.

Sir Roundell Palmer soutenait alors que la Chambre aurait dû consulter sa dignité, sa position et ses privilèges, et se montrer jalouse, au plus haut degré, dans le maintien des règles et règlements établis par l'acte du parlement.

La Chambre devrait aussi consulter ses propres intérêts en référant la cause au tribunal nommé par un acte parlementaire. Autrement, la Chambre semblera vouloir éluder une loi qu'elle a passée elle-même. On a demandé à la Chambre de conclure, d'après le témoignage de M. Brtram, que le rapport de l'officier-rapporteur n'était pas fait suivant les règles et d'éliminer M. Claxton de cette Chambre. "Moi, je demande, ajoute l'orateur, que cette Chambre se prononce, par une majorité écrasante, contre les efforts que l'on fait pour éluder l'acte des élections contestées."

SEANCE DU SOIR.

L'hon. M. Maskenzie reprend la

N.-Brunswick	4	N.-Brunswick	10
N.-Ecosse	2	N.-Ecosse	11
Manitoba	0	Manitoba	2
Colombie	0	Colombie	6
	68		93
			68

Majorité : 25

**La Gazette de Sorel.**

SAMEDI MATIN, 22 MARS 1873.

**Les "better terms."**

On lit dans le journal français de Manitoba :

" Il est décidé qu'il y aura une délégation des membres du Gouvernement Provincial, à Ottawa, pour obtenir des conditions financières meilleures. Il nous faut des *better terms*. Les délégués sont les Honorables MM. Clarke, Royal et Howard. Ils doivent partir demain. Espérons que leur mission sera fructueuse, et qu'ils obtiendront pour cette province un subside un peu plus respectable."

Il nous faut des *better terms* ! Tel est le cri des provinces alliées à Québec et Ontario. Ces deux dernières ne tarderont pas sans doute aussi à demander des meilleurs termes ! La Province de Québec doit se presser d'envoyer à Ottawa une délégation demandant des *better terms*. Si elle ne se hâte, Ontario prendra les devants, et en définitive, ça serait Québec qui accorderait tous les *better terms* ! Donc, allous vite et hurra pour les *better terms* !

**Informations.**

On parle d'une députation de Terrebonne attendue prochainement à Outaouais, pour négocier l'entrée de l'île dans la Confédération.

Sir George a adressé de Londres une lettre à un de ses amis, dans laquelle il dit : " Je suis heureux de pouvoir vous dire que ma santé continue de s'améliorer. J'ai pu assister, jeudi dernier, au lever de la Reine, avec Lady Cartier et mes filles. J'espère que je pourrai aller vous rejoindre à Ottawa vers le milieu de la présente session."

On annonce que M. Walter Bown, de Winnipeg, fera partie du conseil exécutif pour le Territoire du Nord-Ouest.

Le gouvernement fédéral a donné le contrat pour l'élargissement du Canal Welland à des entrepreneurs de Ste. Catharines, Ontario, qui se sont engagés à commencer l'ouvrage immédiatement.

La compagnie du chemin de fer Welland va adopter la jauge étroite sur toute sa ligne.

M. G. R. Gregg, reporter en chef du *Mail* de Toronto, est mort à Ottawa mardi matin d'un rhumatisme inflammatoire. C'était un des anciens et des meilleurs sténographes du Canada. Le même soir, les membres de la presse qui suivent les délibérations du Parlement, ont adopté des résolutions de condoléance et souscrit environ \$300 pour la famille de leur défunt confrère.

Une correspondance de Mexico du 2 du courant au *Courrier des Etats-Unis*, annonce que le général communica Lozada, dans sa dernière proclamation, déclare que tous les mexicains non descendants d'indiens sont des étrangers et des usurpateurs ; et que par conséquent tous les actes émanant d'eux sont nuls et non avenue. Pour sanctionner sa proclamation, le général a fait mettre Astillero à sac par une bande d'indiens, qui ont emporté tout ce qui pouvait l'être et ont égorgé le bétail.

Un mouvement révolutionnaire paraît imminent dans l'Etat d'Oaxaca, où la petite-vérole fait de grands ravages. Le gouvernement mexicain a répondu à la note du gouvernement anglais, réclamant une indemnité pour les déprédations commises par les Mexicains dans le Honduras britannique, qu'il fera tous ses efforts pour prévenir la répétition d'actes semblables, mais qu'il refuse de payer aucune indemnité.

Le budget annuel que M. Léon Say, Ministre des Finances, a présenté lundi à l'Assemblée Nationale de France, montre un état financier très-satisfaisant. Il y a maintenant dans le Trésor la moitié de la

somme d'argent dus à l'Allemagne, et il ne faudra faire aucun emprunt pour compléter le paiement de l'indemnité, aux dates désignées par la convention de samedi dernier.

Voici ce qui s'est passé de plus intéressant le 19 à Ottawa, la Chambre s'étant ajournée à 9 heures :

M. Cartwright [Lennox] propose que l'on nomme un comité spécial qui sera chargé d'examiner quelle est la ligne la plus directe et la meilleure pour les malles et les passagers entre la Puissance et l'Europe.

Il dit que le projet qu'il allait soumettre serait peut-être considéré comme trop recherché et contiendrait de l'être jusqu'à ce qu'on l'ait étudié plus attentivement.

Il sait bien que les compagnies de chemin de fer sont cramponnées au gouvernement, et qu'avec l'augmentation du service actuel il n'est pas probable qu'il suggère d'en employer d'autres, mais il croit que cette question intéresse tout le pays.

Le chemin de fer Intercolonial ne peut être une source de revenus que s'il a un autre trafic que le trafic local : autrement, ce fera un fardeau pour le pays.

Si son projet est adopté, il pourra peut-être payer, vu que ça sera la route la plus directe pour l'Europe.

La route de Shippegon à laquelle il a fait allusion a été recommandée par M. Fleming dans son rapport.

La Chambre doit savoir que St. Jean est le point extrême du continent et Valentin, en Irlande, le point le plus occidental de l'Europe. La distance entre ces deux points est un peu plus grande que celle qui existe entre New-York et l'Europe par les routes ordinaires.

Voici de prime abord les avantages de cette proposition.

Il a pris la peine de vérifier la distance entre Londres et Valentin qui est à seize heures de la capitale, et entre Valentin et le Cap Race, la distance est de seize cents milles. Cette distance peut être facilement franchie en cent heures, ce qui ferait cent seize heures, pour la distance entière.

Du Cap Race, on pourra construire un chemin de fer au Havre St. George et cette distance pourra être franchie en seize heures de là à un point sur l'Intercolonial, et en cent quarante heures, les malles et les passagers se trouveraient à 10 ou 12 heures de Québec et 15 ou 18 de Montréal.

Il pense que si on adoptait cette route, la traversée serait moins longue de cent heures et l'aller et retour ne prendrait pas plus de 12 à 13 jours. Ce n'est pas là le seul avantage : les dépenses seraient de plus moindres, pourvu que l'on encourage cette route ; il y aurait également économie de matériel, outre une plus grande sûreté. Les dangers maritimes seraient beaucoup moins nombreux, car l'on sait que sur nos côtes des naufrages ne surviennent que trop souvent. S'il est bien renseigné, depuis 10 ans, 14 ou 18 paquebots ont fait naufrage entre le Cap Race et New-York. On doit aussi se rappeler que les pertes n'étaient qu'en proportion des risques réels, sans parler de l'anxiété que ces dangers occasionnent.

Une route aussi courte assurera aussi des traversées plus rapides, parce qu'il est beaucoup plus facile de faire une heureuse traversée de 1,600 milles, qu'une de 3,000 milles. Peut-être trouvera-t-on que la vitesse dont il a parlé est chose impossible.

A cela il répondra que la moyenne de la vitesse des vaisseaux de guerre de Sa Majesté est de 14 nœuds, vitesse qu'ils conservent quand ils sont armés en guerre. Il est d'avis que si l'on construisait des paquebots spécialement affectés au service des malles et des passagers, la traversée pourrait être accomplie en quatre jours, peut-être un peu plus de trois.

De même que les trains *express* surpassent de beaucoup en vitesse les trains ordinaires, on pourrait construire des paquebots d'une vitesse supérieure à celle des paquebots des lignes Cunard, Allan et Inman.

Il peut assurer que le projet est praticable. Quoiqu'il n'ait pu se procurer de statistique, des personnes bien renseignées lui ont dit que le nombre de passagers de première classe qui voyagent par année entre ici et l'Europe s'élève à 100,000 ; le nombre des immigrants est en moyenne de 400,000 et quelquefois de 600,000.

La population des Etats-Unis et du Canada s'élève à présent à 45,000,000, et dans quelques années elle atteindra un chiffre beaucoup plus élevé. Outre les touristes du continent, pendant la belle saison le nombre des voyageurs n'est pas égal dans n'importe quel pays.

Il ne connaît pas quel est le trafic des malles, mais il croit qu'il est très-considérable. Ce projet, comme il l'a déjà dit, en aurait fait sourire plusieurs avant la construction du chemin de fer Intercolonial ; de plus, la construction du câble avait diminué l'intérêt que l'on portait à cette entreprise.

Il doit avouer, cependant, que cette route est plutôt une route d'hiver, et qu'elle ne conviendrait, à cause de nombreux transbordements, qu'au service des malles, des passagers et des marchandises d'un poids léger.

Ce projet coûtera beaucoup moins que le chemin de fer du Pacifique, et comme le Canada doit donner de fortes sommes pour les travaux publics, il est de son devoir d'entreprendre toute amélioration qui pourra nous amener une bonne classe d'immigrants.

Politiquement, on ne peut voir ce projet d'un œil indifférent, car il se pourrait que

le système de la confédération ne fonctionnerait pas comme on s'y attend.

Cette route place la Colombie Anglaise et le Pacifique à 10 jours de Londres, le Japon et la Chine à 25 jours et l'Australie à 30 jours.

Si l'Angleterre est obligée de prendre de nouveaux armées pour combattre les Indous, elle pourra transporter rapidement ses troupes.

Toute route outre le canal de Suez qui nous rapproche des Indes, mérite considération.

Il ne s'étendra pas plus au long sur ce sujet, car il croit qu'il en a fait voir tous les avantages.

Il serait sage de nommer un comité qui recueillerait toute information nécessaire pour vérifier les assertions qu'il a faites.

Il propose que ce comité soit composé de M. M. Campbell (Inverness), Anglin, Fortin, Young (Montréal), Young (Waterloo) et MacKay (Cap-Breton).

M. Anglin dit que le député de Lennox et Addington a épuisé le sujet et qu'il n'ose pas prendre la parole après lui.

Cependant, il fera remarquer que le chemin de fer qu'il faudra construire pour mettre ce projet à exécution pourra être construit à meilleur marché que partout ailleurs, si on en excepte les pratiques de l'ouest.

Quant à celui qu'il faudra construire à Terrebonne, comme cette province ne fait pas partie de la confédération, on ne pourrait dépenser d'argent dans ce but.

Quelqu'un suggérera peut-être la Baie des Chaleurs ou un autre port comme terminus, mais il croit que Shippegon était le meilleur point. D'ailleurs le comité décidera et il espère que ce projet sera mis à exécution avant longtemps.

Sir John dit que c'était un projet de la plus haute importance et qui méritait d'être approfondi par le comité.

L'honorable député de Lennox a droit à des éloges de la part de la Chambre, pour la manière claire et habile avec laquelle il a développé son sujet.

Le comité nommé pour le prendre en considération fera sans doute de sages suggestions, et quand il aura soumis son rapport, la Chambre pourra s'occuper de ce projet durant cette session.

La motion est adoptée.

M. Oliver (Oxford) fait motion pour une adresse demandant le retour du dernier tarif de péage sanctionné par le Gouverneur en Conseil, ayant rapport au transport des marchandises et des passagers sur les chemins du Grand Western et du Grand-Tronc. Il ajoute qu'on se plaint d'inconvénients graves dans le transport du fret sur le Grand-Tronc, le Grand Western et autres chemins de fer du Canada ; d'abord que les chemins de fer accordaient des privilèges de transport à certaines localités et à certaines personnes ; que quelques villes, quelques manufacturiers et quelques amateurs obtenaient des termes plus bas que d'autres ; et que dans quelques villes où les chemins de fer étaient en compétition, le fret était moins cher jusqu'aux ports de mer, qu'à d'autres stations plus à l'est.

Par exemple, on peut obtenir un char de grain de Londres à Montréal pour \$50 tandis que l'on demande \$65 de Stratford, qui se trouve à 30 milles à l'est, ce qui fait 17 cents par minot dans le premier cas et 20 cents dans le second. Je crois que l'intention de l'acte des chemins de fer, était de mettre sur le même pied toute personne expédiant des marchandises par chemin de fer. Je désire de plus attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'à certaines saisons, surtout quand il est nécessaire de transporter des marchandises venant de différentes parties du pays pour se rendre aux ports de mer à l'est, il est impossible de le faire ; on m'informe que l'autre jour dans le comté de Huron il y avait 600 chars de grains qui ne pouvaient être expédiés par le Grand Western et le Grand-Tronc. La plupart des chars étaient employés à transporter les produits des Etats de l'ouest de l'Union, aux ports de l'est, quoique, à quelques exceptions près, on ne pût transporter à travers le pays nos propres produits.

Il fait cette motion dans le but de savoir du gouvernement s'il n'y aurait pas moyen d'apporter un remède à cet état d'affaires. La motion est adoptée sans opposition.

La question du chemin de fer du Pacifique, qui a déjà été beaucoup débattue au Sénat, promet d'être du bruit, dit le *Nouvel-Monde*. Les gens d'Ontario sont décidés à faire une guerre à outrance à la compagnie incorporée par le gouvernement, et l'Hon. M. Christie a donné avis de la motion suivante :

Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit prié de faire déposer devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et Sir Hugh Allan ou quelqu'un écrivant en son nom, ou un de ses associés, ou toute correspondance avec quelque personne ou quelques personnes que ce soit, au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique ou de la proposition faite par ces personnes de construire, équiper et exploiter, et des moyens qu'elles avaient de former une compagnie ;

Copie de tout contrat conclu entre Sir Hugh Allan et ses associés et le gouvernement pour la construction, l'équipement et l'exploitation du dit chemin de fer, en vertu de la charte accordée par le Gouverneur-Général en conseil le cinquième jour de février dernier, et copie de la liste d'actions soumise par Sir Hugh Allan et ses associés avant la signature de ce contrat ;

Des états énonçant les noms des actionnaires du chemin de fer canadien du Pacifique, en vertu de la dite charte du 5 février dernier ; le nombre des actions possédées par chaque actionnaire ; par qui et quand elles ont été souscrites ; et, pour celles qui n'ont pas été souscrites par l'actionnaire en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont souscrites ; le montant versé au profit du Receveur-Général ; le nom de la banque où il est maintenant déposé ; la date de ce versement, et s'il a été fait en espèces ou en effets du gouvernement, et les conditions auxquelles ces dépôts ont été reçus ;

Une liste des noms de ceux qui ont demandé à prendre des actions en réponse aux annonces de la compagnie demandant des souscriptions et datées à Montréal le 11 février dernier ; et dans le cas où la demande n'a pas été faite personnellement par le demandant, les noms des agents ou procureurs qui l'ont faite ; le nombre d'actions demandées pour chaque personne, le nombre alloué à chacune, le montant payé sur chaque action et à quelle banque est déposé ce montant ; la date du paiement et les conditions auxquelles ces dépôts sont en possession de telle banque ; et dans les cas où il peut y avoir eu transfert d'actions, les noms des personnes auxquelles ont été faits ces transferts ;

Aussi le montant des actions souscrites sur les livres ouverts pour recevoir des demandes de souscription d'actions par la compagnie du chemin de fer du Pacifique dans les capitales des provinces du Canada, en juillet dernier, avec indication du nombre d'actions demandées dans chacune de ces villes ; et dans les cas où la demande n'a pas été faite personnellement par le demandant, les noms des agents et des procureurs qui l'ont faite pour lui.

**Industrie.**

Nous avons lu avec plaisir le prospectus d'une nouvelle compagnie destinée à inaugurer un grand mouvement industriel dans la Province de Québec. Il s'agit de la *Compagnie des Moulins à coton de Victor Hudon*, à Hochelaga. C'est une compagnie à fonds social dont le capital est de \$200,000, en actions de \$500 chacune. On a déjà commencé la construction des bâtiments nécessaires ; et la poursuite active et bientôt tout sera prêt.

Les directeurs sont MM. Victor Hudon, Président ; J. F. Sincennes, Vice-Président ; Honoré Côté, Jacques Grenier, et George, H. Nye. Avec de pareils noms, l'entreprise est assurée d'un succès éclatant. C'est d'autant plus heureux que ce sera un puissant encouragement pour les efforts d'autres personnes dans la même direction, un exemple constant qui trouvera des imitateurs. Ce sera peut-être, la chose est très-probable, comme le noyau d'un développement futur prodigieux, dans le district de Montréal, de cette grande industrie cotonnière à laquelle l'Angleterre doit en partie sa prospérité.

Cette heureuse idée, ce sont de nos compatriotes qui l'ont eue ; l'entreprise dont nous parlons est une entreprise éminemment nationale. A ce titre seul elle mérite d'être encouragée. Mais si l'on songe au bien qu'il en résultera pour le pays si un succès éclatant venait couronner les efforts des hommes énergiques et intelligents dont nous avons tout-à-l'heure mentionné les noms, on n'hésite plus à dire que c'est le devoir de tout véritable ami du pays de plaquer là une partie de ses épargnes.

En effet, le seul moyen pratique que nous ayons de guérir cette terrible plaie de l'émigration, qui fait tant de mal au pays, qui nous enlève à nous particulièrement, canadiens-français, une grande partie de cette force dont nous avons tant besoin pour l'absorption qui nous menace de tous côtés, c'est de rendre par tous les moyens possibles le Canada aussi prospère, au point de vue de l'industrie surtout, que les Etats-Unis. On a beau chercher ailleurs ; là seulement est le remède.

Eh bien ! il faut pour cela que chacun y mette du sien ; qu'une entreprise par exemple, comme celle dont nous parlons rencontre partout des sympathies, non pas stériles, mais pratiques.

Nous félicitons sincèrement les directeurs de la compagnie nouvelle des moulins à coton. Ils font là une œuvre nationale ; ils donnent une grande impulsion au mouvement industriel dans ce pays, et contribuent par là puissamment à amener les conditions économiques où nous trouvons, avec la richesse et la prospérité, le salut de tout ce qui nous est cher. — *National*.

**La civilisation à Manitoba.**

On lit dans le *Métis* :

Jeudi dans la nuit, vers 2 heures du matin, le Dr. Bird, Orateur de la Chambre d'Assemblée, fut éveillé par sa domestique, qui lui dit que la dame du Rvd. M. Black se mourait et qu'un messager était venu en toute hâte le chercher. Malade lui-même, le Dr. Bird refusa et conseilla d'aller chercher le Dr. Codd, son associé. Environ une heure après, juste le temps qu'il faut pour aller et revenir de Winnipeg à Kildonan, où demeure M. Black, on vint de nouveau frapper à la porte du Dr. Bird, et le même messager réclama cette fois avec instance les soins du docteur, en donnant à la domestique sur l'état de Madame Black, cliente du Dr. Bird, certains détails aggravants qui devaient convaincre ce dernier. En effet, il se lava,

s'habilla promptement et partit dans une voiture qui l'attendait et que conduisait un jeune garçon.

Le sleigh ou cutter avait à peine dépassé le pont de la Police lorsqu'un homme que le Dr. Bird n'avait pas aperçu se mit à crier et à gesticuler. C'était, paraît-il, le signal convenu ; le docteur avait été reconnu. A quelques arpents plus loin, une bande d'hommes sortirent tout à coup d'une auberge, et criant au docteur d'arrêter se jetèrent les uns au devant du cheval pendant que les autres entouraient la voiture. Le docteur, ne soupçonnant encore rien, dit à ces hommes de ne pas l'arrêter, qu'il s'en allait visiter une femme mourante et qu'il les verrait chez lui à son retour. En même temps, il leva la main ; croyant apercevoir un pistolet, ces misérables s'éparpillèrent un instant, mais bientôt ils se précipitèrent sur le docteur, l'étranglant avec une lanterne de drap, le bâillonnant pour empêcher ses cris et lui comprimant le nez pour l'étouffer. Alors commença une lutte terrible, désespérée, entre cet homme qui se battait pour sa vie et dix à douze bandits qui voulaient l'assassiner. Une montre, des cache-nez de laine, des gants, des courroies et des morceaux de laine ramassés par la police le lendemain matin témoignent de la résistance étonnante du docteur.

Accablé sous le nombre et frappé plusieurs fois à la tête, il perdit connaissance une seconde fois, et revint à lui en sentant à la tempe gauche une sensation froide et horrible. On allait lui faire sauter la cervelle lorsqu'un des misérables détourna ses complots, et dit qu'il valait mieux goudronner et emplumer le docteur. Au même instant, on apporta de l'auberge du goudron chaud, et l'ignoble opération commença. Le docteur perdit connaissance, et resta ainsi assez longtemps, paraît-il ; lorsque le froid le rappela à lui, un de ses meurtriers était encore près de lui ; il s'éloigna aussitôt. Le docteur se leva alors et regagna son domicile tant bien que mal.

Comme l'Hon. M. Bird n'a pas d'ennemis et qu'il est universellement estimé, on ne peut assigner d'autre cause à ce barbare attentat que la décision donnée la veille par lui comme Orateur de la Chambre d'Assemblée, au sujet du bill d'incorporation de Winnipeg.

Et pourtant dans sa décision rien que de strictement juste et constitutionnel. Recevant du Conseil Législatif un message qui soumettait à l'approbation de l'Assemblée un projet de loi dont plusieurs clauses dérogeaient la levée d'impôts et l'emploi des fonds publics, l'Hon. Orateur avait décidé qu'un tel bill ne pouvait prendre naissance que dans la branche électorale ou populaire de la Législature, et conclut par conséquent au rejet du message. C'est cette décision si constitutionnelle qui a voulu à M. Bird les outrages dont il a été la victime, et ces outrages mêmes montrent si la Législature a eu raison ou non de modifier le bill d'incorporation de Winnipeg. On voit aujourd'hui en quelles mains serait tombée la gestion municipale de cette ville si le bill tel que présenté était devenu loi.

La police va-t-elle enfin agir et prouver qu'elle existe ? Ou bien va-t-on voir se renouveler la farce du mois d'octobre ?

**Nouvelles diverses.**

**UN PREMIER ÉCHEC.**—M. Mathieu, alarmé de la requête présentée contre lui, a eu recours à un moyen désespéré et absurde. Il a prétendu que le certificat que l'Orateur avait donné pour constater que le cautionnement avait été fourni, n'était pas bon. Cela équivaut, ni plus ni moins, à dire à l'Orateur : " Vous vous êtes trompé : vous ne saviez pas ce que vous faisiez lorsque vous avez signé le certificat qui était rédigé par votre secrétaire." Puis M. Mathieu, avec son outrecuidance ordinaire, a cité des autorités, sans doute sur ce point d'écolier qu'on lui connaît. L'Orateur a impitoyablement renvoyé les objections et la requête a été admise. Ce pauvre M. Michel a la manie des autorités. Il soulève les questions les plus ridicules, puis il fouille dans de vieux bouquins, et tout-à-coup il s' imagine avoir déterré une autorité ! Dans son inexpérience, il ne voit pas que la fameuse autorité l'enfoncé ! Il a la science infuse et confuse. O mânes du *Traité des devoirs du Sheriff*, nous écraserez-vous toujours !.....

**TEMPÊTE.**—Dans la nuit de jeudi à hier, il s'est élevé une violente tempête de neige, accompagnée d'un vent terrible. Elle s'est continuée, quoiqu'avec moins de violence, durant une partie de la journée. Cette tempête a eu pour effet de gêner les chemins, et de les rendre à certains endroits à peu près impraticables.

**Achetez vos olagues chez A. CONLIN,** qui vous vendra à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs. Elles sont garanties être de 1ère qualité.

discussion. Il dit que son parti désire que le candidat qui a la majorité des voix, occupe un siège dans le parlement, et que l'on doit regarder comme injuste et illégal l'interprétation de l'officier-rapporteur dans cette circonstance. M. Bertram a été qualifié deux jours avant que le temps de la votation fût expiré. M. Bertram, ayant la majorité, a le droit d'occuper un siège dans cette Chambre.

M. Joly, de Lotbinière, membre oppositionniste, fait quelques remarques sur la qualification de M. Bertram, et croit que la Chambre devrait donner une large interprétation à la loi relative à la qualification, au lieu de restreindre cette interprétation comme le veut le gouvernement.

M. Anglin, de Gloucester, soutient que les droits des habitants de Peterboro l'emportent sur tous les droits qui peuvent être conférés à un officier-rapporteur, par un acte ministériel ou judiciaire.

L'affaire de Peterboro est plus claire que celle de Muskoka, parce que dans le premier cas il n'y a aucune question de preuve de faits quelconques, et la Chambre doit, par conséquent, régler le différend en accordant un siège à M. Bertram.

L'hon. M. MacKenzie présente une pétition pour protester contre l'élection de Peterboro-Ouest et pour défendre les droits de M. Bertram.

Sir John MacDonald prend alors la parole, pèse les différents arguments apportés pendant les débats et dit qu'il est inutile à la Chambre de discuter plus longtemps sur cette question, puisque M. Bertram a présenté une pétition demandant que la cause soit jugée par un comité. Il démontre que l'honorable député de Bruce a envisagé l'affaire de Muskoka et celle de Peterboro comme étant d'un caractère différent, et il demande à la Chambre d'établir un parallèle entre ces deux questions.

Sir John défend la conduite de l'officier-rapporteur pendant les dernières élections, et recommande à la Chambre de ne pas se rendre ridicule en rejetant un rapport soumis par un comité qu'elle a elle-même nommé.

Plusieurs orateurs prennent part à la discussion, entre autres MM. MacKenzie, Thompson, de Cariboo, et Cunningham, de Marquette.

L'hon. M. Huntingdon regrette de voir que le sujet qu'il a eu l'honneur de porter à la connaissance de cette Chambre, ait donné lieu à une discussion aussi vive.

Il termine par quelques considérations plus ou moins piquantes à l'adresse de certains députés.

A 2.30 heures, la motion est mise aux voix et donne pour résultat 68 pour et 93 contre.

La Chambre s'ajourne à 3.10 heures.

Ottawa, 19 mars.

Division du vote pris mercredi matin sur la motion de M. Huntingdon demandant que M. Bertram prenne son siège pour Peterboro Ouest :

Pour : — MM. Anglin, Archibald, Bain, Béchard, Bergin, Blain, Bodwell, Bourassa, Bowman, Boyer, Buell, Burpee (Sunbury), Cameron [Huron], Cartwright, Casey, Casgrain, Cauchon, Charlton, Church, Cockburn [Muskoka], Cook, Delorme, De St. George, Dorion [Drummond et Arhabaska], Edgar, Ferris, Findlay, Fiset, Fleming, Galbraith, Gibson, Hagar, Harvey, Higginbotham, Holton, Hurton, Huntingdon, Joly, Landerkin, Lewis, MacKenzie, Mercier, Metcalfe, Mills, Oliver, Pajuet, Paterson, Pelletier, Piekard, Préost, Richard, [Mégantic], Richard, Robillard, Ross (Durham), Ross, [Middlesex], Ross, [Wellington], Rymal, Smith, Peel, Snider, Stirton, Taschereau, Thompson [Haldimand], Tremblay, Trow, Young [Montréal-Ouest], Young [Waterloo]. — Total, 68.

CONTRE : — Almon, Beatty, Beaubien, Bellerose, Benoit, Blanchet, Bowell, Burce, [St. Jean, N.-B.], Campbell, Carling, Shipman, Chisholm, Coffin, Colby, Costigan, Crawford, Cunningham, Currier, Cutler, Daly, DeCosmos, Dewdney, Dodge, Donville, Donner, Dowell, Dugas, Duguay, Farrow, Flesher, Fortin, Gandet, Gendron, Gibbs [Out N.], B. Gibbs, [Out S.], Glass, Grant, Grover, Huggart, Harwood, Sir F. Incks, Howe, Jones, Killam, Keeler, Kirkpatrick, Lacerte, Langevin, Lanthier, Levisconte, Little, Sir John A. MacDonald [McDonell], [Cape B.], [McDonell], [C. B.], [Jérou], [McDonell], [Inverness], [MacKay], [Lairoux], Mathieu, MacAdam, McDougall, [Ferrill], Mitchell, Moffat, Nathan, Nelson, [Connor], O'Reilly, Palmer, Pinsonneault, ope, Price, Ray, Robinson, Robitaille, Rochester, Ross, [Chamblain] Ryan, Sary, Schultz, Shipley, Staples, Stephenson, Thompson, [Cariboo], Tiley, Tobin, Toungcan, Tupper, Wallace, [Albert], [Wald], [Norfolk], Webb, Witton, Wright, [Ottawa], Wright, [Pontiac]. — Total, 93.

Voici maintenant une analyse du vote par Provinces :

Pour.	68	Contre.	93
Manitoba	2	Ontario	37
Québec	21	Québec	21

Plusieurs députés sont malades à Ottawa, entre autres MM. Connell, Archambault et Masson. Il y règne des fièvres très-malignes et très-dangereuses dont beaucoup de personnes sont atteintes et meurent. Un journaliste et un contracteur du gouvernement sont morts depuis l'ouverture de la session, après quelques jours de maladie seulement.

Le tirage au sort pour la Société de Construction de Sorel a eu lieu jeudi soir, et la 14ème appropriation de \$500 a été vendue à M. Elz. Bouthillier, moyennant \$80. La 15ème a été gagnée par M. Clément St. Georges.

M. N. Arsenault a le plaisir d'annoncer qu'il transporter, dans la première semaine d'avril, tout son fonds de marchandises sèches dans son nouveau magasin, situé vis-à-vis celui de M. Cyrille Labelle. Toutes personnes désireuses de faire de bonnes emplettes à bon marché, voudront bien ne pas l'oublier. Voir l'annonce dans une autre colonne.

DÉCÈS. En cette ville, le 16 courant, Adélaïde, enfant de M. David Pagé, peintre, à l'âge de 10 mois. A. Berthier, le 21 du courant, George Henry Ollivier, enfant du Capt. F. O. Lamarche, à l'âge de 10 ans et 2 mois.

NÉGLIGENCE.—Bien des gens négligent la santé et la condition de leurs chevaux jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour les soigner, tandis que, à peu de frais et sans trouble aucun, ces animaux auroient pu être sauvés si l'on s'était occupé d'eux dans le temps voulu. Nous recommandons en toute confiance à tous ceux qui auraient occasion de faire usage d'une médecine de ce genre, de recourir aux Poudres de Condition et au Remède Arabe de Darley, car c'est sans aucun doute la meilleure préparation en usage, comme peuvent l'attester des milliers de personnes qui l'ont employée. Souvenez-vous du nom, et voyez à ce que la signature de Hurd & Co. se trouve sur chacun des paquets. Northrop & Lyman, de Newcastle, Ont., sont les propriétaires de ce remède en Canada, et il est à vendre par tous les pharmaciens.

ECOLE COMMERCIALE, HAVRE DE GRACE, TERRE-NEUVE. A M. JAMES I. FELLOWS.—Cher monsieur: Je suis très-heureux de reconnaître le bien-être dont je suis redevable à l'usage de votre Sirop Composé d'Hypophosphite. Durant l'espace de plus d'une année, j'ai souffert horriblement par suite d'une toux grave et d'une asthme fort violente, pour le soulagement desquelles je me servis de tout ce qu'on put m'enseigner. A la fin je commençai à employer votre Sirop, et après en avoir pris une fiole j'étais en état de remplir les devoirs de ma charge. Je continuai à m'en servir suivant la manière prescrite jusqu'à ce que j'en eusse épuisé huit fioles, qui achevèrent ma guérison. Avec beaucoup de reconnaissance, Votre, etc., M. SCULLEY, Intérimaire.

AVEZ-VOUS jamais pensé que ce qu'on appelle rhume ordinaire, conduit souvent, lorsqu'on le néglige systématiquement, à cette maladie si funeste et affligeante: la consommation, tandis que, si l'on prend sur-le-champ les moyens propres à le faire disparaître, il est généralement facile d'en obtenir la guérison? Si vous êtes incommodés soit par la toux ou par le rhume, vous trouverez que les Paillettes de Bryan pour les Pouxons sont très-efficaces contre ces maux, car elles soulagent immédiatement, et guérissent presque toutes les fois qu'on les emploie en temps opportun. Ces paillettes sont à vendre chez tous les droguistes et marchands de campagne à raison de 25 cts. par boîte.

LE CANADA Sous l'Union: 1841-1867, PAR LOUIS P. TURCOTTE. EN DEUX VOLUMES.

En vente A LA LIBRAIRIE DE LA GAZETTE. PRIX: ---\$1.50. Ceux qui ont déjà le premier volume peuvent se procurer le second en payant \$1.00. Sorel, 22 mars 1873.—jno.

CHAUSSURES!!! Le soussigné informe le public en général qu'étant pour laisser Sorel au commencement de mai prochain, il vendra d'ici à ce temps, tout son stock de chaussures AU PRIX COUTANT. Il y en a de toutes espèces pour Dames, Messieurs et Enfants. PIERRE LUSSIER, MAGASIN EN ARRIERE DU MARCHE.—SOREL. Sorel, 22 mars 1873.—jno.

Vous n'avez donc pas appris la bonne nouvelle!

QUELLE EST-ELLE DONC? C'EST QUE M. N. ARSENAULT VIENT D'OUVRIR SON NOUVEAU MAGASIN EN FACE DE CHEZ M. FRANÇOIS LABELLE.

On vient de recevoir à ce nouveau magasin les patrons les plus nouveaux de Marchandises de printemps, et qui peuvent être vendues à aussi bon marché que les vieilles marchandises, car elles sont achetées à des prix très-réduits.

M. ARSENAULT continuera aussi de vendre tout le stock qu'il y a dans son vieux magasin

Au-dessous du prix coutant, afin de se défaire du tout pour le commencement d'avril.

Venez, Mesdames et Messieurs, et profitez du bon marché.

MAGASINS.—Voisin de SENECA & FRERE. Et le nouveau en face de chez M. Frs. LABELLE. N. ARSENAULT. Sorel, 22 mars 1873.—jno.

Maison à louer. Une magnifique maison en bois si...

Une magnifique maison en bois si bien située sur la rue du Roi en face du Richelieu. La maison est divisée comme suit: Un magnifique salon, une petite salle de réception, une salle à dîner, une cuisine à part. Il y a 6 chambres à coucher dont une en bas. Il y a aussi une magnifique glacière, une écurie, un hangar et un jardin. Le tout en bon ordre. Possession au 1er mai prochain.—S'adresser à F. X. COMTOIS, MARCHAND. Sorel, 22 mars 1873.—jno.

Magasins à louer. Deux magnifiques magasins situés sur la rue Augusta, dans la bâtisse faisant coin des rues King et Augusta.

PLACE DU MARCHE. S'adresser à A. CONLIN. Sorel, 17 mars 1873.—jno.

Acte Concernant la Faillite de 1869, ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de MICHEL O'HEIR, de la paroisse de St. Gabriel de Brandon, marchand, FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, au dit lieu de St. Gabriel de Brandon, JEUDI, le TROISIEME jour du mois d'AVRIL prochain, à OXZE heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic. J. O. CHALUT, Syndic Provisoire. Berthier, 19 mars 1873.—jld.

Acte concernant la Faillite de 1869. En l'affaire de JEROME DANGEVILLE TEL-LIER, commerçant de la ville de Sorel, FAILLI.

Le failli m'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir au lieu d'affaires du dit failli, situé rue Augusta, en la dite ville de Sorel, lundi, le vingt-quatre mars courant, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic. G. J. BARTHE, Syndic Provisoire. Sorel, le 8 mars 1873.—5 ins.

Magasin et logement à louer. Une magnifique maison en brique à deux étages située en arrière du marché qui a toujours servi pour une grocery. Le haut est très-confortable pour une famille. Possession au premier mai. S'adresser à ED. JEMOINE, SOREL. Sorel, 8 Mars 1873.—jno.

A vendre. Une maison en bois à un étage, contenant deux logements, sur la rue St. Philippe, en la Cité des Trois-Rivières, avec un grand terrain. —Aussi— Un superbe jardin, en la Cité des Trois-Rivières, sur la rue Modeste, en arrière de la Cathédrale. —Aussi— Six lots de terre en bois debout, étant les lots nos. 52, 53, 54, 55, 60 et 61, de la concession nord-est de la côte St. Michel, sur la rivière St. François, en la paroisse de St. Zéphirin de Courval. —Aussi— Trois terres, en culture et en bois, étant la moitié indivise des lots nos. 63 et 64, moitié sud-est des nos. 65 et 66 de la concession de la côte St. Michel, sur la Rivière St. François. Le tout à des conditions faciles. S'adresser à M. E. HART. Trois-Rivières, 28 janvier 1873.—jno.

CHAUSSURES!!!



CHAUSSURES!!! CHAUSSURES!!!

POUR Dames, Messieurs et Enfants.

Une grande variété, un assortiment complet de chaussures d'après les derniers goûts, seront toujours trouvés chez

A. CONLIN.

Allez le visiter avant d'acheter et vous trouverez chez lui tout ce qu'il vous faut pour vous chauffer à votre goût, et vous serez certains d'épargner sur vos achats.

Il fera une spécialité des ouvrages en prunelle qu'il vendra à 10 pour cent meilleur marché que les prix ordinaires.

A. CONLIN, Magasin au coin du marché et en face de Senecal & Frere. SOREL, 8 MARS 1873.

Société Mutuelle de Construction SITUATION DEMANDEE, DE SOREL, CLASSE B.

Le premier versement de la deuxième classe de cette société sera dû et exigible LUNDI LE 17 MARS courant; les autres versements se continueront tous les LUNDIS à partir de cette date. AIMÉ ROY, Sec. Trés. Sorel, 4 mars 1873.—jno.

ON DEMANDE Un jeune homme pour servir comme commis dans un magasin de marchandises sèches. Celui qui connaîtrait les deux langues et qui aurait une certaine expérience dans ce genre de commerce, serait préféré. JOHN MULLEN, MARCHAND, A l'ancien magasin de M. McCallian, EN FACE DU MARCHE. Sorel, 28 août 1872.—jno.

Au Public. Comme j'ai résolu d'abandonner au printemps le commerce de marchandises sèches, j'offre en vente, D'ICI AU PREMIER DE MAI, toutes mes marchandises AU PRIX COUTANT et même au-dessous de ce prix pour quelques-uns, espérant que le public s'empressera de profiter d'un avantage aussi réel que celui-ci. Mon fonds de marchandises se compose DE TOUTES LES EFFETS PROPRES A LA SAISON, et les acheteurs seront certainement satisfaits et de la qualité des articles vendus et de leurs prix extrêmement réduits. JOHN MULLEN, MARCHAND, EN FACE DU MARCHE PRINCIPAL. Sorel, 25 janvier 1873.—jno.

ROYAL VICTORIA HOTEL, SOREL, P. Q.—Canada. HUBERT PICHE, PROPRIETAIRE. Cet hôtel est situé tout près du Marché Principal et à quelques pas des quais de la Cie. du Richelieu. Sorel, 15 janvier 1873.—uan.

Liste des lettres non réclamées au Bureau de Poste de Sorel, durant le mois de Février 1873.

Bonjour Edmond Bilodeau Honoré Belecque Prosper Béliveau J.Bte. Capistran Antoine Cardin Pierre Cournoyer Elie Cournoyer Marie Cantara Marie Cournoyer J.Bte. Davian Joseph Desrosiers F. X. Desjardins Joseph, voit. Ethier Bruno Enon Onésime Goyette Pierre Hébert veuve Pierre Lesveque Exilda Larochelle Pierre Lemoine Augustin Leroux Gédéon Langlais Maxime Lévallée Pierre Leteur J.B. Leclerc Paul Lamontagne Johny Latour Mary Lemoine Louis Magnan Louis Matte Octavie Marrassette & Frère Martin Johny Plante Louise Paul Paschal Pélouquin Louis Parent Ludger Provencal Dme. S. Trudeau Louis Trudelle Dolphis J. O. DUPLISSIS M. P. Sorel, 4 Mars 1873.

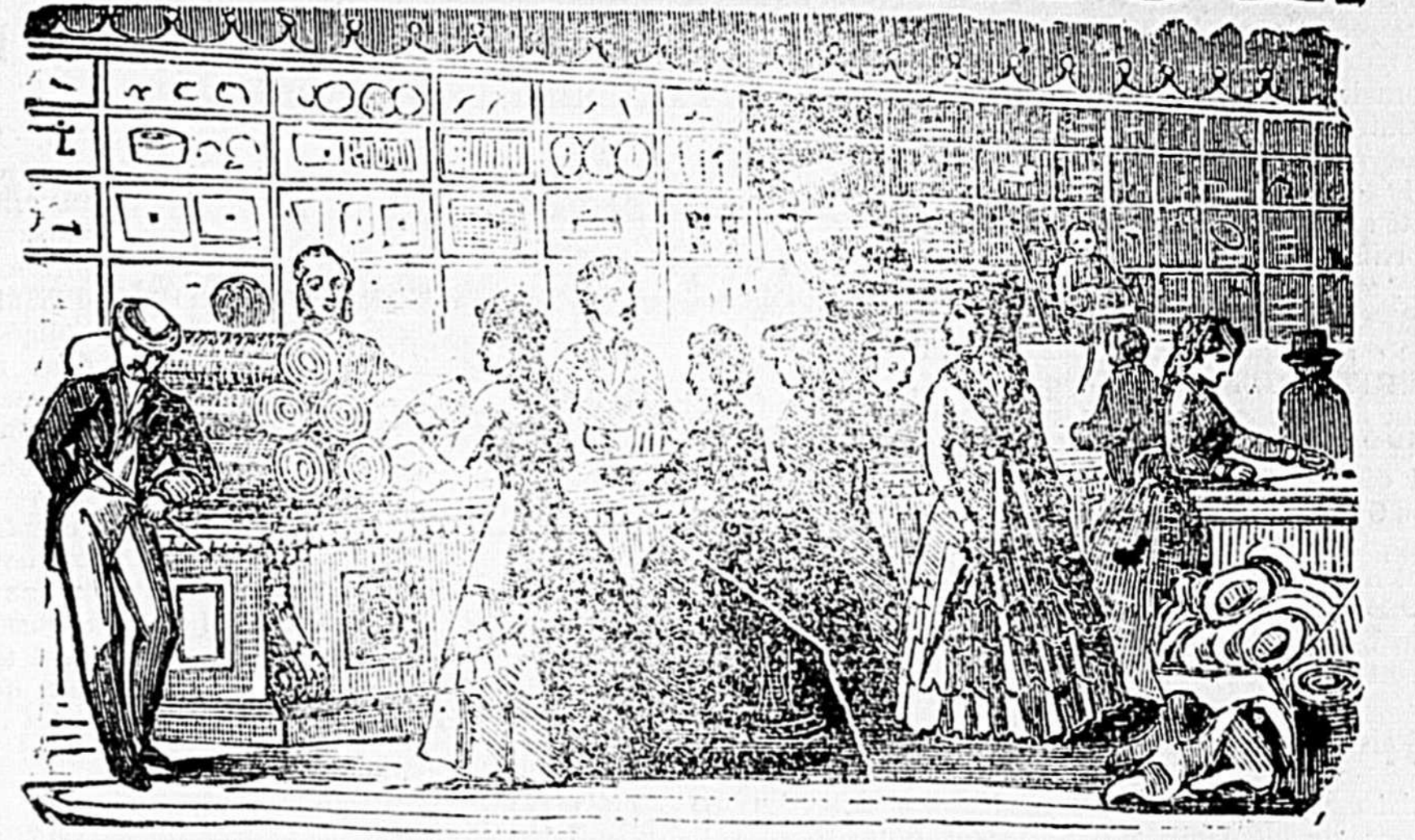
Le BAUME PATENTÉ de A. St. Jacques, d'Yamachiche, possède des propriétés fortifiantes, stimulantes, curatives, fébrifuges et vermifuges. Pris avec persévérance, il guérit les toux les plus invétérées, la coqueluche, etc.—Voyez les lettres qui enveloppent chaque fiole. CERTIFICAT. Depuis plusieurs années je sentais mes forces diminuer, malgré les soins des médecins. Ayant suivi les prescriptions relatives au Baume Patenté de A. St. Jacques, je repris en quelques mois toutes les forces que j'avais perdues. LAURENT BOISVERT. St. Barnabé, décembre 1872.—3m

Qui ne s'est pas encore vu à Sorel. Toutes ces TAPISSERIES

Sont de premier choix et d'après les derniers patrons et viennent de Paris, par le Steamer Poly-

nesian, via Portland. LE TOUT A TRES-BON MARCHÉ. Sorel, 5 mars 1873.

VINGT MILLE CHELINS DE RECOMPENSE.



JE, soussigné, dis que j'ai actuellement en mains, valant

VINGT MILLE PIASTRES De marchandises sèches de premier choix, que je vendrai jusqu'à nouvel ordre à la belle réduction de

UN CHELIN PAR PIASTRE. En agissant ainsi, je me propose d'accomplir deux buts: le premier est de prouver ma reconnaissance, pour l'encouragement signalé que j'ai reçu pendant l'année écoulée, et l'autre est de réduire mon stock pour faire place aux marchandises de printemps.

A l'enseigne Tricolore, Rue du Roi.—SOREL. EDWARD O'HEIR. SOREL, 19 FEVRIER 1873.

ON DEMANDE GELINAS, LAFLEUR & Cie, IMPORTATEURS

Un commis, sachant l'anglais, le français et la tenue des livres, et qui aurait 3 ou 4 ans d'expérience dans le commerce des marchandises sèches. S'adresser par lettre à C. M., Boîte 68, BUREAU DE POSTE.—SOREL. Sorel, 22 janvier 1873.—jno.

Cadeaux du Jour de l'An!!! MAGNIFIQUES ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES ET LITTERAIRES, A VENDRE

La Librairie de "La Gazette de Sorel." Sorel, 28 décembre 1872.—jno.

\$100 à \$200 de bénéfice par mois. On a besoin de 300 agents actifs. Nous offrons la meilleure chance possible aux hommes et aux femmes, pour vendre notre nouvelle Carte du Canada, des Etats-Unis et du Monde entier réunis, ainsi que nos nouvelles Cartes et Gravures, des Canifs pour couper les Boutonniers et des Plumes d'Or. Tous ceux qui désirent un emploi lucratif devront s'adresser, au bureau principal, à D. L. GUERNSEY, Editeur, Concord, N. H. Sorel, 28 décembre 1872.—3m.

IMPORTÉES Par eux, et nouveautés de toutes sortes, et d'avertir MM. les marchands qu'ils trouvent à leur établissement, au

No. 256—RUE ST. PAUL, Toutes les facilités possibles pour la transaction des affaires, et ils sollicitent respectueusement une part de leur patronage. Montréal, 4 mars 1873.—6m.

OVESIME FORTIER, PEINTRE De voitures, enseignes, etc., etc., et de toutes espèces d'imitations pour maisons, etc., etc. Rue Phipps.—SOREL. Sorel, 26 février 1873.—6m.

Maison à Louer. Une magnifique maison à deux portes en brique à deux étages située coin des rues Georges et de la Reine, à quelques pas des quais de la Cie. du Richelieu. La maison est en bon ordre et pourrait être utilisée pour un hôtel. En arrière de cette maison se trouvent de magnifiques écuries, etc. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux à P. BELLEFEUILLE, SOREL. Sorel, 19 Février 1873.—jno.

A VENDRE OU A LOUER. Cette magnifique propriété située en face du Couvent de la Congrégation, autrefois occupée par le Capt. J. B. Labelle. S'adresser au Dr. TURCOTTE. Sorel, 19 février 1873.—jno.

MODES D'HIVER POUR 1873. Place du MARCHÉ DU MARCHÉ SOREL. Le soussigné fournira aux personnes qui le désireront, tous les draps, etc., à meilleur marché que dans tout autre magasin. A. BOUCHER, MARCHAND-TAILLEUR, Sorel, 26 octobre 1872.—1an

J. A. E. GENEVEUX, HUISSIER ET AGENT COLLECTEUR Bureau à Berthier (Ville). 22 février 1868.—1an.

Sirop Composé d'hypophosphite de Fellows.

Comme tous les corps doués de vie, qu'ils soient Quadrupèdes, Oiseaux, Reptiles, Insectes ou même Zoophytes, et tous les sujets du Règne Végétal, sont régis par la force vitale, qui lie tous les principes d'existence, et que rien ne saurait les arracher à la destruction dès qu'ils en sont dépourvus, la découverte de moyens par lesquels la vitalité peut être conservée dans les corps vivants, est certainement un bienfait pour l'humanité.

La Chimie moderne, en approfondissant cette question, a découvert les éléments qui constituent le cerveau, les muscles et les nerfs, et constaté que les systèmes circulatoire et nerveux sont fortifiés par l'introduction dans ces systèmes de mêmes éléments en proportions convenables.

Telle est en substance la base de l'HYPHOPHOSPHITE DE FELLOWS, qui agit directement sur le sang, sur les systèmes Cérébral et Nerveux et sur les Muscles. En fortifiant les nerfs il distribue rapidement le sang vitalisé dans les Organes Musculaires du corps humain. En outre, il rétablit le Cœur et le Foie dans leur état normal, accroît la puissance active de l'Estomac et des Intestins, et permet aux poumons de bénéficier entièrement de leur entrée en contact avec l'Oxygène.

L'hypophosphite de Fellows

s'administre avec succès dans tous les cas de faiblesse et de Marasme résultant soit d'une vie sédentaire, ou de l'influence d'un climat tropical, ou des fièvres, ou de la débilité provenant d'une cause quelconque, et il est d'une efficacité reconnue contre la CONSUMPTION PULMONAIRE, car dans bien des cas il a effectué la guérison de cette maladie et toujours il a procuré du soulagement aux poitrinaires, pourvu qu'on en fit usage pendant plus de quinze jours.

C'est un spécifique contre la Bronchite, et il soulage de l'Ashme lorsque tout autre remède est impuissant à cet égard. Il agit avec une puissance sans égale contre la Débilité Nerveuse, et on peut l'administrer avec confiance dans toutes les maladies.

Comme cette préparation diffère tout à fait de toute autre du même genre, il faut avoir soin de demander le SIROP DE FELLOWS et de ne se servir d'aucun autre.

A VENDRE CHEZ LES APOTHIQUAIRES. Prix, \$1.50 ; Six fioles pour \$7.50. JAMES I. FELLOWS, CHIMISTE, St. Jean, N. B. Sorel, 25 janvier 1873.—4m.



J. H. WRIGHT, ENCANTEUR,

AGENT POUR TOUTES SORTES DE

MONTRES D'OR ET D'ARGENT, HORLOGES,

Bagues d'Or et d'Argent, CHAINES D'OR ET D'ARGENT,

Bijoux en Or et en Argent.

JOUR DE NOEL

ET

JOUR DE L'AN.

VIENNENT D'ÊTRE REÇUS :

Des Montres d'Or et d'Argent

Des Chaines et Bagues d'Or et d'Argent,

Des Epinglettes et Pendants d'Oreilles d'Or et de Jais,

Des Bracelets en Jais,

Et un grand assortiment d'Articles de Fantaisie propres à servir de Cadeaux pour les Fêtes Prochaines.

CHEZ

J. H. WRIGHT

Au Bazar Canadien, SOREL.

DE PLUS :

Toutes espèces de Machines à Coudre de qualité supérieure, telles que :

LITTLE WANZER,

WHEELER WILSON,

AMERICAN SINGER,

GARDNER,

BOMAN WILSON.

RENDEZ-VOUS DONC

Au Bazar Canadien de

J. H. WRIGHT,

SOREL

Sorel, 24 avril 1872.—lan.

AVIS.

Nous, soussignés, nommons J. H. Wright, de Sorel, notre agent pour la vente de la véritable Machine à Coudre de Wheeler et Wilson, laquelle est supérieure sous tous les rapports à toutes les autres espèces de Machines à Coudre.

S. B. SCOTT & Co.

N. B.—J. H. Wright est agent pour la vente de Machines à Coudre de tous genres.

Sorel, 6 décembre 1871.—lan.

ADRESSES D'AFFAIRES.

S. LAPALME

NOTAIRE.

Agent général d'assurance sur la Vie, et contre les accidents; contre le feu et les dangers de la mer.

RUE GEORGES.—Nouveaux bureaux de LA GAZETTE DE SOREL.

M. LAPALME assure les bâtiments et leurs cargaisons. Sorel, 24 juin 1872.—lan.

L. P. P. CARDIN,

Notaire,

Continuera d'exercer sa profession au bureau ci-devant occupé par MM. Précurst & Cardin. Sorel, 28 août 1872.

P. P. P. PAYAN,

NOTAIRE

(CI-DEVANT D'YAMASKA),

Maintenant à l'ancien Bureau de J. B. L. PRÉCOURST, Ecr., RUE PHILIPPS.—SOREL. Sorel, 29 mai 1872.—lan.

LE

"PRINCE ARTHUR"

A Vendre.

POELE de CUISINE a CHARBON

LE

Plus nouveau

SUR LE MARCHÉ.

Nouveau Dessin, nouvelles améliorations.—On garantit qu'il donne plus de satisfaction que tout autre Poêle sans aucune charge extra.

Montréal, 1er. octobre 1872.—jno.

L'ORIENTAL,

NOUVEAU PATRON

LE "CANADIAN BASE BURNER"

LE "DOMINION"

Tous des meilleures manufactures de la Puissance.

—AUSI—

Un nouveau lot de LITS en fer anglais, vus par le vapeur St. Georges.

MEILLEUR & CIE., 526, Rue Craig.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

LA NEW-YORK

ÉTABLIE EN 1845.

CAPITAL \$16,000,000.

BUREAU PRINCIPAL,

346 & 348 Broadway New-York

Montreal 162 Rue St Jacques.

Dépot en Canada \$100,000

Cette Compagnie offre aux assurés toutes les garanties possibles, et possède la confiance des principaux hommes d'affaires de la Puissance.

AGENT A SOREL,

A. E. BRASSARD, Bureau de BARTHE et BRASSARD, AVOCATS, RUE DU ROI.

Sorel, 26 août 1871.

ELZEAR DROLET,

CARROSSIER,

Informé le public en général qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet, et qu'il aura constamment en vente un grand nombre de

VOITURES D'ETE ET D'HIVER,

faites avec toute l'élegance voulue et d'après les modèles les plus recherchés.

DE PLUS :

Il est prêt à faire toutes espèces de voitures sur commande suivant le goût des gens.

Il ose compter sur un encouragement libéral de la part de tout le public, et il s'espère que les

anciennes pratiques de M. Hubert Drolet

lui continueront leur patronage. Ses prix seront modérés, et ses conditions faciles.

Ainsi, que tous ceux qui ont besoin de BELLES ET BONNES VOITURES, s'empresment de visiter l'établissement de ELZEAR DROLET, RUE CHARLOTTE, SOREL.

Sorel, 10 juillet 1872.—jno.



BRONCHITE GUERIE.

SMITHFIELD.

J. C. CHAMBERLAIN, Ecr.—Le présent est pour certifier que, il y a environ trois ans, je fus affligé d'une Bronchite qui dura dix-huit mois. Je souffrais tellement du défaut de respiration que je ne parlais qu'avec beaucoup de difficulté, et que durant la nuit j'étais souvent obligé de rejeter les couvertures et de me lever dans mon lit de crainte d'étouffer. J'employai l'espace d'un an trois des plus habiles médecins du comté de Northumberland, sans éprouver de soulagement. De fait, j'allais toujours en empirant. A la fin on me conseilla de faire usage du grand remède "Shoshonees." J'en achetai une bouteille, et dès que j'en eus lu à peu près le contenu, je commençai à me sentir un peu mieux. J'en employai deux autres bouteilles et, à mon grand plaisir, je me trouvais aussi bien que j'avais jamais été avant ma maladie, et cet heureux état de santé ne s'est point démenti depuis.

JOHN SILVER.

Assermenté devant moi, à Smithfield, ce sixième jour d'Avril, A. D. 1870.

J. M. WELLINGTON, J. P.

J. C. CHAMBERLAIN, Ecclier. Monsieur, Le présent est pour certifier que mon épouse était tellement affaiblie par la Pneumonie, que le médecin l'avait abandonnée. Il disait que ses poumons étaient tuméfiés, et que la Médecine était impuissante à la sauver. Comme dernière ressource, j'achetai une bouteille du Grand Remède "Shoshonees." Au bout de deux jours, les symptômes de la maladie étaient décidément meilleurs. La maladie fut vaincue si promptement qu'après avoir achevé cette bouteille la maladie avait la force de s'évanouir. En continuant à faire usage de ce remède elle fut parfaitement guérie.

Vous êtes libre de publier ces faits pour l'avantage de ceux qui sont affligés de la même manière.

T. C. BROWN,

Ministre méthodiste épicopalien.

ADMIRABLE GUERISON DE PNEUMONIE.

Publiez l'heureuse nouvelle !!

Que le GRAND REMÈDE et les PILULES "SHOSHONEES" du célèbre médecin le docteur Lewis Josephus, de la grande tribu des Shoshonees, dans la Colombie Britannique, produisent les guérisons les plus merveilleuses dont le monde ait entendu parler. Dans les annales de l'Histoire Médicale du Canada, jamais l'introduction d'aucun remède n'a été auparavant couronnée d'un pareil succès.

POTRQOICI CELA ? Tout simplement parce que les nombreux ingrédients végétaux d'un effet médical important (tels que les Extrait d'Ecorce de Césaire sauvage, le Podophylle, le Genièvre, la Cassie, l'Extrait composé de Coloquinte, le Jalap, l'Alôls de Socotra, etc.), qui entrent dans la composition de ce remède, sont combinés et mélangés avec tant d'art qu'ils en font un des curatifs les plus pénétrants du monde entier, et dont l'action sur tout le système ne peut être que très-satisfaisante. Quelle que soit votre maladie, et quel que puisse être le temps de sa durée, le Remède ira à la source du mal et vous donnera par la rapidité avec laquelle vous reviendrez en parfaite santé et recouvrerez votre pleine vigueur.

Cette médecine est agréable et peut être prise en toute sûreté; on garantit qu'elle guérira d'une manière permanente toutes les maladies de la gorge, des poumons, du Foie, des reins, des organes digestifs, etc., etc., de même que la scrofule, les diverses affections de la peau, les humeurs, et tous les maux provenant de l'impureté du sang, le troisième degré de la consommation excepté. Pour plus amples informations, de même que pour toutes les directions sur la manière de se servir du Grand Remède et des Pilules "Shoshonees," accompagnées de témoignages et de certificats de guérisons, voir le Traité, le Livret ou l'Almanach et les circulaires que tout Pharmacien de la Puissance fournira sur demande—gratis.

Prix du remède en grandes bouteilles d'une pinte \$1-00. Pilules par boîte 0.25.

En vente à Sorel, à la Pharmacie du Dr. Brunet.

Sorel, 22 juin 1870.—lan.

Groceries, Provisions, Etc., etc.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes qu'il vient de recevoir un magnifique assortiment de

Groceries, Etc.,

qu'il vendra à des prix qui défient toute compétition.

Ci-suit une liste des principaux articles qu'il a achetés avant la hausse des prix sur le marché et qui peuvent être vendus à prix réduits :

25 tonnes mélasse 1ère qualité  
30 quarts sirop do do  
400 " farines diverses  
50 " huile de charbon  
15 " de lin.

PEINTURES de toutes sortes.

60 Bottes de Thé, divers Cafés, Riz, Barley, Macaroni.

CASSONADE ET SUCRE DU PAYS.

Raisins.

Savons, Chandelles, etc.

Une remise de 5 par cent sera faite à toutes personnes qui achèteront pour au-dessus de \$25.

MAGASIN—COIN DES RUES PHIPPS et PREVOST, A quelques pas du Marché à Foie.

CHS. GÉLINAS.

Sorel, 12 novembre 1872.—jno.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DU CANADA,

SUR LA VIE,

ETABLIE EN 1847.

Revenu en Argent : Plus de \$1,000 par jour.

Capital investi : Au-delà de \$1,250,000.

Avec son capital en réserve de \$875,000, cette Cie. d'assurance offre une sûreté d'au-dessus de \$2,000,000.

Pour la protection spéciale des Assurés.

RECLAMATIONS PAYÉES APRES LA MORT DES ASSURÉS \$800,000

REVENU ANNUEL, PLUS DE 400,000

MONTANT ANNUEL DES ASSURANCES 10,000,000

La forte position financière de cette compagnie et ses

TAUX MODERES, font que ses avantages ne sont surpassés par aucune autre, et expliquent pourquoi ELLE TIEN T LE PREMIER RANG parmi toutes les compagnies d'assurance sur la vie fondées en Canada.

Des rapports détaillés sont à la disposition du public dans tous les Bureaux et Agences de la Compagnie, ainsi que des tables indiquant les taux exigés.

A. G. RAMSAY, Gérant et Secrétaire, R. HILLS, Sous-Secrétaire.

Sont agents à Sorel : TURCOTTE & LAFLECHE, Agents-Généraux.

Sorel, 15 juin, 1872.—jno.



Chemin de fer de Jonction des comtés du Sud-est.

1871. TABLEAU DU TEMPS No. 1. 1871.

A commencer du 6 Novembre 1871, les trains circuleront comme suit :

ALLANT AU NORD, Dist. Malle Fret No. 1. No. 3.

Richford, Vt...Dép. A. M. A. M. 6.10. 6.10

Abercorn..... 2 1/2 6.20 6.25

Sutton Flat..... 8 1/2 6.40 6.55

Emerson's..... 11 1/2 6.50 7.15

Brome Ouest..... 15 1/2 7.05 7.35

Sweetsburgh..... 18 1/2 7.20 7.50

Cowansville..... 20 1/2 7.30 8.10

Farnham Est..... 24 1/2 7.40 8.30

Brigham..... 26 1/2 7.50 8.40

Farnham..... 29 1/2 7.55.....

Farnham Ouest..... 33 1/2 8.10 9.10

St. Jean..... 8.45.....

Montréal..... 9.50.....

ALLANT AU SUD, Dist. Malle Fret No. 2. No. 4.

Montréal.....Dép. P. M. A. M. 3.00.....

St. Jean..... 4.30.....

Farnham Ouest..... 5.15 10.30

Farnham..... 4 1/2 5.30.....

Brigham..... 7 1/2 5.35 11.00

Farnham Est..... 9 1/2 5.45 11.20

Cowansville..... 13 1/2 5.55 11.45

Sweetsburgh..... 15 1/2 6.05 11.55

Brome Ouest..... 18 1/2 6.20 12.10

Emerson's..... 22 1/2 6.35 12.30

Sutton Flat..... 25 1/2 6.45 12.50

Abercorn..... 31 1/2 6.55 1.20

Richford, Vt...Arr. 33 1/2 7.05 1.30

En prenant le train No. 1, les passagers se trouvent à rejoindre à St. Jean le train allant à New-York, Boston, Rouée's Point, etc.

Il n'y a point à changer de chars soit en revenant de Montréal ou en y allant.

Les diligences partent des stations à l'arrivée des trains venant de Montréal, pour se rendre en d'autres parties des townships de l'Est.

Jusqu'à nouvel ordre, les trains au Fret ne circuleront que les mercredis et samedis.

Les trains aux passagers ont droit de passer sur les rails avant les trains au Fret.

Les trains allant au Nord ont le droit de passer sur les rails avant les trains qui se dirigent vers le Sud.

A. B. FOSTER, GÉRANT.

Waterloo, P. Q., 2 Novembre 1871.—jno.

IMPERIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

OF LONDON (ESTABLISHED 1803).

CAPITAL AND RESERVED FUND

£1,965,000 -- sterling.

FUND INVESTED IN CANADA—\$106,000.

CHAS. D. HANSON, Inspector.

RINTOUL BROS., General Agents for Canada, 24 St. Sacrament Street

Montreal.

J. CARTIER, Jr., AGENT.—Sorel

Sorel, 18 novembre 1871.—jno.

BRASSERIE

DE SOREL.

PREFONTAINE, DAWSON & DUHAMEL.

Ces Messieurs, ayant loué cet établissement bien connu, et lui ayant fait subir des améliorations considérables, l'exploitent en société, et offrent au commerce et aux familles des produits supérieurs en qualité à tout ce qui a été encore manufacturé.

Comptant sur l'encouragement du public, les nouveaux propriétaires ont le plaisir de lui annoncer qu'ils auront toujours à la disposition de leurs pratiques une grande quantité de

BIERE et PORTER

de première qualité, en TONNES, en BARILS de 60—30—20—10—5 gallons et en BOUTELLES.

On a fait l'acquisition aux Etats-Unis d'un appareil nouveau pour la préparation de

GINGER-ALE

GINGER BEER

SODA (préparé et non préparé), CIDRE-CHAMPAGNE, ETC.

qui permet la confection de ces boissons d'une qualité et à un bon marché qu'aucun autre établissement de la Province ne peut surpasser.

Tout ordre de la campagne ou d'ailleurs adressé à : T. Préfontaine & Cie., Brasserie, sera promptement et soigneusement exécuté.

Tout produit de l'établissement sera livré aux magnans, hôtels, bateaux-à-vapeur, chars, et au domicile des familles dans la ville de Sorel, sans charge extra.

Toute vente sera faite pour argent comptant, à moins d'arrangements contraires avec les propriétaires.

MM. T. Préfontaine et J. Duhamel s'occupent eux-mêmes de la vente de la bière, des achats de grain, de la réception des ordres pour envois, de la collection des comptes, et de toutes autres affaires concernant l'établissement.

T. PREFONTAINE & CIE. Sorel, 16 Octobre 1872.—na

1872, William Kelly, 1872.

Marchandises Nouvelles.

Marchandises Nouvelles.

Le soussigné vient de recevoir et d'offrir en vente son magnifique assortiment de marchandises de printemps et d'été, qui se compose comme suit :

Une grande quantité de belles étoffes à robes assorties ;

1 Caisse de Gants en kid alexandre de toutes couleurs et grandeur pour dames et messieurs ;

1 do. de coton blanc ;

1 do. de frappe brun ;

1 400 pièces de treccés de tous les goûts ;